



Suspension du permis pour alcoolemie

Par **Packita**, le **01/02/2009** à **12:18**

Bonjour a tous!

J'ai eu une suspension de permis de conduire pour deux mois par alcoolémie et m'ont demandée de faire un bilan biologique Gamma GT - VGM - Tri glycéride - Glycémie - Numération - Formule - CDT et un test d'urine pour stupéfiants dans un laboratoire de mon choix.

Pendant un mois, j'arrêtera de fumer de cannabis et de boire comme d'habitude et j'espère que mes résultats soient normaux. Je fume des pets juste de temps en temps en je bois que le samedis parce que je travaille de lundi a samedi et je suis étudiante aussi.

Ma question est de savoir comment se passe la visite médicale après y arriver avec les résultats demandés.

Est-ce que ils me demanderont de faire d'autres tests au cours de cette visite?

Après avoir fait cet analyses en laboratoire et avant la visite médicale pourrais-je recommencer a boire et a fumer vue que le RDV est attendue à près de 20 jours après la réception des résultats des analyses? Bien sur sans conduire, je dois remarquer que ça m'arriverait plus jamais et que la situation était bien ponctuel, j'ai bien appris ma leçon.

Je vous pose cette question vue que ce mon dernière mois en ville et je voudrais bien faire un peu la fête avec mes amis avant partir quand on finirais les cours!!!!

Pour ça je voudrais savoir comment est-ce que les visites médicales se déroulent et si ils refont des prises d'urine et de sang encore une autre fois après y arriver avec les résultats!

Je voudrais savoir aussi si vous connaissez comment ça se passe pour moi, une étrangère

avec un permis que n'est pas français? En plus je pars de la France juste après la visite médicale.

Merci d'avance pour vos réponses!!! et Bon Dimanche!

Par **Tisuisse**, le **01/02/2009** à **13:38**

Bonjour,

Question déjà posée sur un autre forum automobile et réponses ont déjà été données.

Vous repartez de France après la visite médicale, ben vous repartirez sans votre permis.

Par **domi**, le **01/02/2009** à **18:26**

bonjour ,

[fluo]Pendant un mois, j'arrêtera de fumer de cannabis[/fluo]

sachez que les traces de cannabis peuvent être retrouvées dans le sang plusieurs mois après consommation !! Donc comme le dit Tisuisse vous quitterez la France sans votre permis .Domi